

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 10
procuration 01
votants 11

L'an deux mil vingt cinq
le dix-neuf février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, PENICAUT, TORCHUT,
BRUN, LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD,
BRANDT

Absent : M. BOUTINET (donne pouvoir à M. COMBEAU)

Secrétaire : M. WAN MEENEN Gérard

2025/6 OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE - AMENDE DE POLICE ET ACCIDENTOGENE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire des travaux de voirie, il présente le devis de M. KERMARREC et les devis du Syndicat de voirie.

- 1- Réparation bordure de route : 3 837,90 € HT
- 2- Rue Fontouzane : 12 764,17 € HT
- 3- Rue de la Fontaine Chez Billon : 19 993,87 € HT
- 4- Chez les Nauds (suite aux travaux 2024) : 8 048,50 € HT
- 5- Route des Chails - Pied Roti : 41 309,15 € HT
- 6- Impasse des Aubépines : 6 404,76 € HT
- 7- Rue du Lavoir : 6 376,81 € HT
- 8- Rue de l'Ancienne gare : 8 278,13 € HT
- 9- Rue des Joncs sur 350 m : 20 391,75 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les différents devis et à effectuer les demandes de subventions auprès du service du Département, au titre des amendes de police et accidentogène.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Gérard WAN MEENEN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

